

RÉSOLUTION N° 534

LA CONTRIBUTION DES FEMMES RURALES À L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Vingt-et-unième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'environ 58 millions de femmes vivent dans les zones rurales de l'Amérique Latine et des Caraïbes et qu'elles sont responsables, tout comme les hommes, de la production d'aliments, mais que leur travail est sous enregistré et qu'il n'est pas reconnu, que seul 10 % d'entre elles ont accès au crédit et 5 % aux programmes d'assistance technique ;

Que l'intégration des femmes dans les processus de production du développement agricole et rural, dans des conditions d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes, est essentielle et extrêmement pertinente pour les pays des Amériques, et qu'il est urgent de rendre visible le rôle que jouent les femmes rurales et de favoriser l'élaboration de politiques publiques solides, dans leur intérêt ;

Que, pour aborder les inégalités de genre et réduire les écarts auxquels se heurtent les femmes rurales en raison de leur sexe, il faut mettre en œuvre des politiques, des programmes et des actions positives sensibles au genre, et accroître leur participation aux processus de prise de décisions, particulièrement dans les organisations mixtes et le secteur public ;

Qu'en mettant en œuvre le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2018-2022, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a voulu garantir la pleine participation des femmes en égalité de chances et développer leur autonomisation dans tous les domaines de leur participation, afin de stimuler leurs capacités, de valoriser et promouvoir leur participation aux processus de production et d'améliorer leur accès aux avantages du développement rural ;

Que le 27 juillet dernier, dans le cadre du Pré-sommet sur les systèmes alimentaires 2021, organisé à Rome, en Italie, s'est tenu le Premier forum des femmes ministres et vice-ministres de l'Agriculture des Amériques, convoqué par le directeur général de l'IICA, avec la participation de 12 pays ;

Que les femmes participantes à ce forum ont exprimé leur intérêt pour créer un espace institutionnel de dialogue et d'échange d'information et de partage d'expériences sur la gestion de l'accès au crédit, la disponibilité de nouvelles technologies, de propriété de la terre et d'autres questions pour lesquelles les femmes rurales des Amériques sont laissées pour compte depuis toujours ; et

Que l'Institut créé en permanence des espaces de dialogue avec des femmes rurales leaders des Amériques pour aborder les problèmes auxquels elles se heurtent, ainsi que leurs revendications et leurs contributions au développement de la ruralité, et qu'à la suite de ces dialogues, il a mis en œuvre la Plateforme continentale des femmes rurales, un outil précieux qui contribue à leur autonomisation,

DÉCIDE :

1. De reconnaître pleinement la contribution des femmes des Amériques au développement agricole et rural à partir de tous les secteurs, culturels, sociaux et productifs, surtout du fait des fortes contraintes imposées aux femmes rurales par l'urgence sanitaire mondiale de la pandémie de COVID-19.
2. De soutenir les conclusions du Premier forum des femmes ministres et vice-ministres de l'Agriculture des Amériques et des forums organisés avec les femmes rurales du continent, car il est nécessaire d'encourager l'élaboration de politiques publiques solides et sensibles au genre, susceptibles de rétribuer les femmes qui vivent et travaillent sur les territoires ruraux.
3. De charger le directeur général de l'IICA d'institutionnaliser un espace de dialogue avec des femmes ministres, vice-ministres et autres fonctionnaires de haut niveau du secteur public, ainsi qu'avec des représentantes des femmes rurales de toutes les ethnies des États membres de l'Institut, dans le but de rendre visible la participation des femmes rurales et de proposer des politiques sensibles à la parité, susceptibles de réduire les écarts et les inégalités de genre et de favoriser leur participation et l'inclusion dans le développement rural en égalité de conditions.
4. De prier le directeur général de consolider, dans le PMT de l'IICA pour la période 2022-2026, la vision stratégique et les actions de coopération technique visant à réduire les écarts et les inégalités de genre, afin de favoriser l'autonomisation et l'inclusion égalitaire des femmes rurales dans le développement des systèmes agroalimentaires des Amériques.